

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	21
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2025
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département
Filière de formation concernée	Licence d'histoire, éventuellement préparation aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire
Laboratoire de Recherche de rattachement	Institut Ausonius – UMR 5607

Date limite d'envoi des dossiers

16 mai 2025

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté(e) sera appelé à assurer un service complet en **histoire ancienne**, principalement sous la forme de travaux dirigés (TD), dans le cadre des enseignements, en 1^{ère}, 2^e et 3^e année de licence d'histoire correspondant aux thèmes d'histoire politique, économique et sociale tels que présentés dans l'offre de formation de l'Université Bordeaux Montaigne. Selon les besoins, il est possible que la personne recrutée puisse intervenir ponctuellement dans la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire.

Activité de recherche :

Le profil de chercheur de l'ATER recruté(e) devra lui permettre de s'intégrer dans les axes de recherche de l'UMR 5607 Ausonius.

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT
D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche